



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 25 novembre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Justice et à Monsieur le ministre des Affaires intérieures.

La Cour pénale internationale (CPI), a émis, le jeudi 21 novembre, des mandats d'arrêt pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, à l'encontre du Premier ministre israélien, Benyamin Netanyahu, et de son ancien ministre de la Défense Yoav Gallant. Ces mandats d'arrêt avaient été demandés en mai par le procureur Karim Khan.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Justice et à Monsieur le ministre des Affaires intérieures :

- Le Luxembourg ayant signé le statut de Rome, le gouvernement se conformera-t-il à cette décision et assistera la CPI dans la mise en œuvre de ces mandats d'arrêt si jamais Monsieur Netanyahu ou Monsieur Gallant devaient se déplacer à ou transiter par le Luxembourg ?
- Comment le gouvernement évalue-t-il la décision de la CPI ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Franz Fayot
Député

Yves Cruchten
Député